

— Résidence l'Orée des Bois —

— Résidence de la Vée —

SORTIES RÉSIDENTS /FAMILLES CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Dans le cadre de nouvelles recommandations en date du 06 Mars 2021, **les sorties des résidents vaccinés en famille sont autorisées.** Néanmoins, celles-ci font l'objet de conditions d'encadrement strictes et à ce titre, d'un engagement à respecter scrupuleusement les consignes arrêtées par l'établissement.

Je soussigné(e) : Nom et prénom du résident :

Date et heure de la sortie :

Date et heure de retour :

demande à bénéficier d'une sortie en famille suivant les modalités définies ci-après par l'E.H.P.A.D des Andaines, à savoir :

- Respect des gestes barrières et mesures de distanciation physiques pendant l'ensemble du séjour ou de la sortie,
- Port d'un masque chirurgical obligatoire : fourni par l'E.H.P.A.D pour le résident,
- Proches du résident sensibilisés par les professionnels de l'établissement aux précautions à respecter lors de la sortie ou du séjour en famille et s'engageant à limiter au maximum les risques d'exposition. Ces proches sont fortement encouragés à **réaliser un test RT-PCR ou TAG préalable à l'évènement familial. Pour rappel, un test négatif n'exonère pas d'un strict respect des autres mesures de prévention (gestes barrières, distanciation, aération...),**
- Poursuite des opérations de dépistage par tests RT-PCR ou antigénique pour l'ensemble des résidents,
- Tous symptômes évocateurs du virus chez le résident à son retour entraîneront une surveillance renforcée et un test RT-PCR ou antigénique.

et attestons sur l'honneur :

- l'absence de symptômes : signes respiratoires, O.R.L aigus, digestifs (diarrhées), courbatures, maux de tête, moments de désorientation, perte de l'odorat, perte du goût au moment de la sortie et dans les 15 jours qui la précèdent.

Charte de bonne conduite remise avant sortie et consignée sur registre des sorties vaut acceptation des règles édictées

Accord pour sortie
Le Directeur

Lu et approuvé

Le Résident Le Représentant de la famille

Laurent VIVIER